

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Délibération n° DL-250306-014

Objet :

Dénomination de voie dans le Parc d'activités des Portes du Tarn

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 081-218102713-20250306-DL250306014-AR

Date de la convocation :
28 février 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 10

Votants : 26

Vote à la majorité

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, Adjointes – MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Mme Laurence SENEGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC (arrivée à 18h36) et Mmes Muriel PHILIPPE et Nadia OULD AMER, M. Maxime LACOSTE.

Excusés : M. Stéphane BERGONNIER (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), M. Bernard CAPUS (procuration à M. Raphaël BERNARDIN) – Adjointes ; Mme Bernadette MARC (procuration à M. Laurence BLANC), Mme Andrée GINOUX (Procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (Procuration à M. Alain OURLIAC), Mme Emmanuelle CARBONNE (Procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (Procuration à M. Laurent SAADI), Mme Bekhta BOUZID ELABBAS (Procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Isabelle MANTEAU (Procuration à M. Maxime LACOSTE), Mme Valérie BEAUD (Procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents / excusés : MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Laurent SAADI

A la demande de M. le Maire, M. Nicolas BÉLY, conseiller municipal, informe l'Assemblée que les communes ont l'obligation de nommer leurs voies et de numéroter les bâtiments. Pour permettre l'adressage des futurs bâtiments qui seront implantées dans la contre-allée située le long du Boulevard Pierre Mendès-France, au sein du Parc d'activités des Portes du Tarn, il est proposé de choisir entre les deux noms suivants :

Choix 1 - Rue **Alice GUY** :

Alice Guy, née en 1873 et morte en 1968, est une réalisatrice, scénariste et productrice française. Elle est l'une des premières femmes à avoir travaillé dans l'industrie du cinéma et est souvent considérée comme la première réalisatrice de l'Histoire du cinéma. Elle a commencé sa carrière au tout début du cinéma, au tout début du XXe siècle, d'abord en tant que secrétaire de Léon Gaumont, le fondateur de la société Gaumont. C'est là qu'elle a découvert le potentiel du cinéma et a commencé à réaliser des films.

Alice Guy a réalisé son premier film, *La Fée aux choux*, en 1896, bien avant que les grands noms comme Georges Méliès ou même les frères Lumière ne deviennent célèbres. Elle a dirigé une large variété de films, notamment des

fictions, des comédies et des films à message social. Elle a aussi été pionnière en utilisant le son synchronisé dans ses films à une époque où cela n'était pas encore courant.

Cependant, malgré ses nombreuses contributions au cinéma, son rôle a été largement ignoré pendant longtemps, et ce n'est que récemment que son travail a été redécouvert et célébré. Elle a travaillé principalement en France, mais a également travaillé aux États-Unis, où elle a continué à développer sa carrière.

En résumé, Alice Guy a été une figure essentielle du cinéma, souvent oubliée par l'Histoire, mais de plus en plus reconnue pour son influence et son rôle fondamental dans le développement du septième art.

Choix 2 - Rue **Agnès VARDA** :

Agnès Varda (1928-2019) était une figure incontournable du cinéma français, surtout reconnue pour son travail dans le domaine du cinéma documentaire, du cinéma d'auteur et du cinéma expérimental. Elle est souvent associée à la Nouvelle Vague, bien qu'elle n'en ait pas été un membre formel. Varda a commencé sa carrière dans les années 1950 et a traversé plusieurs décennies de l'Histoire du cinéma, se réinventant constamment tout en restant fidèle à ses valeurs artistiques.

Elle est surtout célèbre pour sa manière unique de filmer, sa sensibilité poétique et sa capacité à aborder des sujets profonds avec une grande humanité. Varda a utilisé le cinéma pour explorer des thèmes variés comme la condition des femmes, les inégalités sociales, les histoires marginalisées et la relation entre l'art et la réalité. Sa méthode de narration était souvent caractérisée par une approche personnelle et proche des personnages, qu'ils soient fictifs ou réels.

Agnès Varda a également été l'une des premières femmes à s'impliquer dans des formes de cinéma plus expérimentales et documentaires. Elle a souvent mêlé fiction et documentaire dans ses films, utilisant sa propre voix pour guider la narration et établir une connexion personnelle avec son public. Son regard unique et sa capacité à expérimenter avec la forme et le contenu du film ont fait d'elle une figure clé dans l'évolution du cinéma.

Au-delà de ses films, Varda a également été une grande influence sur de nombreux réalisateurs et réalisatrices, et elle a été honorée tout au long de sa carrière avec de nombreux prix et distinctions, dont un Oscar d'honneur en 2017, saluant l'ensemble de sa carrière.

Agnès Varda représente l'excellence de la créativité féminine dans l'audiovisuel, avec un style inimitable et un message toujours tourné vers l'humanité et l'empathie.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « Loi 3DS » ;
- Vu le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 18 février 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant l'accord de l'assemblée pour procéder au vote à main levée ;
- Considérant la nécessité de dénommer cette voie afin de faciliter l'adressage des futurs bâtiments qui seront implantées dans cette contre-allée située le long du Boulevard Pierre Mendès-France au sein du Parc d'activité des Portes du Tarn ;

DÉCIDE

**Avec 23 voix pour le choix 1 « Alice GUY » et
3 voix pour le choix 2 « Agnès VARDA » ***,

***Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Bekhta BOUZID ELABBAS et M. Maxime COUPEY**

- D'approuver la dénomination de la contre-allée située le long du Boulevard Pierre Mendès-France, au sein du Parc d'activités des Portes du Tarn « rue Alice GUY » ;
- De charger M. le Maire de transmettre la présente délibération à la SPLA Les Portes du Tarn, aux services fiscaux, postaux et de secours ainsi qu'aux concessionnaires de réseaux.

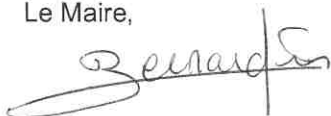
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance,



Laurent SAADI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

